



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/136

**OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE
DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE
JUSQU'EN 2025/2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU

Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/136

OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE JUSQU'EN 2025/2026

- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM),
- Vu** la Loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit le transfert de compétence des Départements en matière de transport à la Région, dix-huit mois après la promulgation de la loi,
- Vu** la Loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités,
- Vu** le Code des Transports et notamment ses articles L3111-7 et suivants,
- Vu** la délibération 2019/088 ayant pour objet l'adoption du règlement régional du transport scolaire et la signature de la convention de délégation de la compétence transports scolaires à la CCM 2019-2022,
- Vu** la délibération n°2019.2258.SP du 16 décembre 2019 de la Région Nouvelle Aquitaine – intitulée « Harmonisation de l'organisation des transports scolaires : adaptations de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires »,
- Vu** la délibération 2023/054 du 23 mars 2023 ayant pour objet la tarification des élèves ayant droit et non ayant droit à la rentrée 2023/2024,
- Vu** l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires, du 6 août 2020, concernant l'adoption des adaptations de certaines dispositions du règlement et de la tarifications des transports scolaires,
- Vu** l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires, du 12 février 2021, ayant pour objet de préciser les responsabilités de chaque partie en matière d'encaissements des recettes et de recouvrement contentieux,
- Vu** l'avenant n°3 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires, du 18 août 2022, modifiant l'article 2 permettant de prolonger la durée de la convention jusqu'en 2025,
- Considérant** l'avenant n°4 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires à la CCM ci-joint annexé,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

De par les lois NOTRe de 2015 et LOM de 2019, la Région Nouvelle Aquitaine est devenue l'autorité compétente en matière de transport scolaire, en lieu et place des 12 Départements la composant et se doit d'offrir à tous les Néo-Aquitains un égal accès à ce service. Il en résulte la nécessité d'harmoniser les règles du transport scolaire à l'échelle régionale.

La Région et la CCM ont signé le 29 août 2019 une convention de délégation de compétences des transports scolaires qui a pris effet le 1er septembre 2019 pour s'achever, après avenant, au dernier jour de l'année scolaire 2024/2025.

L'adoption de la loi 2019-1428 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) le 24 décembre 2019, a donné la possibilité aux EPCI Autorités Organisatrice des Mobilités (AOM) de prendre en charge le Transport scolaire. La Communauté de Communes de Montesquieu a fait le choix en 2021 de devenir AOM mais n'a pas demandé le transfert de la compétence transport scolaire. La Communauté de Communes poursuit son partenariat avec la Région qui, par convention, délègue en partie cette compétence à la CCM qui reste donc autorité organisatrice de second rang.

Le 17 avril 2023, la Région a adressé à la CCM l'avenant n°4, ci-joint annexé, qui prolonge la durée de la convention initiale jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026 et modifie la procédure d'inscription avec une majoration des parts familiales pour les inscriptions faites après le 20 juillet, sauf avis contraire de la Région.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/136

**OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE
DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE
JUSQU'EN 2025/2026**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend connaissance de l'avenant n°4 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires qui modifie le règlement régional des transports scolaires en prolongeant la convention jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025/2026, ainsi que la procédure d'inscription,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires et tout document y afférent.

Fait à Martillac, le 29 juin 2023

Marie-Louise PRÉVOTEAU
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

